

***Formulaire d'autorisation médicale pour une commotion cérébrale
(permission de participer à des activités physiques)***

**Formulaire d'autorisation médicale pour une commotion cérébrale
(permission de participer à des activités physiques)**

Le Formulaire d'autorisation médicale pour la commotion cérébrale doit être fourni aux élèves qui ont terminé l'étape 4b du Plan de retour à l'école pour le RETOUR AUX ÉTUDES (RAE - Annexe 6A) et l'étape 4 du Plan de retour à l'école pour le RETOUR À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (RAAP - Annexe 6B). L'élève doit obtenir l'autorisation médicale d'un médecin ou d'une infirmière praticienne avant de pouvoir participer pleinement à des activités physiques sans contacts et à des entraînements complets avec contacts (étape 5 du RAAP).

Nom de l'élève : _____

Date : _____ :

J'ai examiné l'élève et je lui accorde l'autorisation médicale de participer aux activités suivantes :

- Participation illimitée aux cours d'éducation physique
- Participation illimitée à toutes les activités intra-muros (sans contacts)
- Participation illimitée à toutes les activités interscolaires sans contacts (entraînement et compétition)
- Participation illimitée aux séances d'entraînement avec contacts des sports de contact interscolaires

Autres commentaires :

Médecin ou infirmière praticienne

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____

Que faire si les symptômes réapparaissent ? L'élève qui a reçu une autorisation médicale, mais qui présente des symptômes récurrents ou de nouveaux symptômes doit immédiatement se retirer du jeu, informer ses parents, tuteurs, enseignants ou entraîneurs, et retourner chez le médecin ou l'infirmière praticienne pour une réévaluation de l'autorisation médicale avant de reprendre l'activité physique.